

QUI EST LE FONDS TELUS ?

Le Fonds TELUS est certifié par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes en tant que [fonds de production indépendant canadien](#) autorisé à administrer les contributions financières de TELUS Corporation à l'appui du contenu canadien. Le Fonds est un organisme sans but lucratif géré de façon indépendante par un conseil d'administration et exploité sans lien de dépendance avec TELUS. Vous pouvez en apprendre davantage sur le Fonds dans les [rapports annuels publiés](#).

QUEL EST LE MANDAT DU FONDS TELUS ?

Le mandat du Fonds TELUS est de **financer du contenu exceptionnel qui favorise le bien-être des gens dans leur environnement**. Le Fonds s'efforce d'accomplir ce mandat en partenariat avec des sociétés de production canadiennes. Les producteurs peuvent accéder au financement essentiel pour les émissions de télévision, les longs-métrages, les séries Web et le contenu numérique interactif en trois étapes: le développement, la production et la découvrabilité. Le Fonds met à la disposition des producteurs le financement et les outils dont ils ont besoin pour diriger l'auditoire vers des contenus susceptibles de transformer le bien-être des gens.

QU'EST-CE QUE LE BIEN-ÊTRE ?

Le Fonds TELUS utilise une définition large du bien-être qui comprend les dimensions physiques, mentales, émotionnelles et spirituelles de la santé et les conditions dans lesquelles se trouvent les gens. Ces conditions peuvent inclure, par exemple, leur capacité à accéder aux soins en santé, à la prévention et à la réduction des risques, à bénéficier d'opportunités éducatives tout au long de la vie, à trouver un travail décent, à lutter contre le changement climatique, à accéder à des sources durables et abordables de nourriture, d'eau et d'énergie, et à établir des liens avec d'autres membres de la communauté. Les scénarios potentiels sont aussi divers que les facteurs qui influencent le bien-être des gens.

Que votre histoire fascinante concerne une forêt ancienne, des personnes confrontées à l'adversité, une communauté qui fait une différence ou une percée médicale, ces 5 questions vous aideront à déterminer si votre projet est en conformité avec le mandat du Fonds TELUS :

1. Quel est le problème lié au bien-être auquel votre projet répond et pourquoi est-ce important ?
2. Qui est directement ou indirectement concerné par ce problème et comment le fait de visionner et de s'engager dans votre projet stimulera-t-il positivement les résultats dans le domaine ?
3. Existe-t-il des recherches sous-jacentes qui aident à comprendre pleinement la question liée au bien-être, l'étendue de son influence sur les gens et les contributions positives potentielles que votre projet apportera ?
4. Avez-vous identifié une expertise professionnelle dans le domaine qui vous aidera à vous assurer que le contenu est exempt de parti pris éditorial, présente des recherches vérifiées et ne remet pas en cause sa capacité d'influencer positivement ?
5. Comment allez-vous mesurer le succès de votre projet et son influence sur le bien-être des gens ?

COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT ?

Il y a 3 étapes pour déposer une demande de financement auprès du Fonds TELUS :

1. Vérifier l'admissibilité

- Commencez par confirmer que vous êtes un [Requérant admissible](#) travaillant sur un [Projet admissible](#) ;
- Assurez-vous que vous répondez aux exigences minimales de soutien pour votre projet auprès [d'Organisations spécialisées](#), de [Plateformes](#) et de [Partenaires de l'auditoire](#).

2. Vérifier la conformité

- Chacune des étapes du financement contient son propre outil d'évaluation pour vous aider à déterminer si votre projet est en conformité avec le financement du Fonds TELUS. Les questions de cet outil sont basées sur ces [4 critères d'évaluation](#) utilisés par le conseil d'administration pour rendre leurs décisions de financement.
- Utilisez ces [ressources pour l'auditoire](#) pour vous aider à améliorer la compétitivité de votre demande.

3. Déposer une demande

- Il y a deux dates limites de dépôts pour déposer des demandes de financement en développement, en production et en découvrabilité :
 - **26 septembre 2022** pour des décisions rendues à la fin novembre
 - **24 avril 2023** pour des décisions rendues à la fin juin
- Quatre semaines avant la date limite de dépôt, l'outil d'évaluation pour chaque étape de financement deviendra un portail pour recevoir les demandes. Après avoir répondu aux questions dans l'outil d'évaluation, vous serez invité à téléverser les documents appropriés pour chacune des étapes de financement.

En dehors de la période de dépôt, Fonds TELUS, à sa discrétion, pourrait inviter des demandes de financement de requérants qui ont des projets qui correspondent exceptionnellement bien aux critères d'évaluation, sont prêts à procéder et répondent à certaines exigences.

Pour en savoir plus sur la façon de déposer, y compris pour des conseils utiles sur la présentation d'une demande compétitive, consultez les annexes de financement en [développement](#), en [production](#) et en [découvrabilité](#).

QU'EST-CE QUE LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION ?

Le conseil d'administration évalue les demandes en fonction de leur capacité à générer des résultats positifs. Les demandes sont évaluées selon les 4 critères suivants et en comparaison avec d'autres projets dans la même étape de financement. Ces critères s'appuient sur les meilleures pratiques et les leçons apprises de plus de [75 projets financés](#) déjà sur le marché :

1. Conception de l'histoire

- Le Fonds TELUS recherche des histoires captivantes ayant le potentiel d'engager les gens, d'éclairer leurs choix et d'encourager des changements positifs. Les demandes les plus compétitives seront fortement soutenues par des [Organisations spécialisées](#) reconnues au niveau national, adopteront une nouvelle approche du sujet traité, incluront un contenu authentique et inclusif et démontreront le plus grand potentiel de faire une différence dans le bien-être des gens.

2. Plan de projet

- Le Fonds TELUS accordera la priorité aux demandes qui sont prêtes à être traitées et planifient la création d'une [Programmation](#) et d'un [Contenu complémentaire](#) suffisants pour accroître l'auditoire pendant la campagne de lancement. Les demandes les plus compétitives auront déjà obtenu la confirmation des financements pour le projet et prévoient de créer des ressources pour approfondir l'expérience de l'auditoire et répondre aux besoins non satisfaits dans le domaine.

3. Mesures du succès

- Le Fonds TELUS mesure son succès selon le degré auquel les projets financés atteignent leur auditoire cible, l'auditoire regarde et interagit avec le contenu, et influencent positivement leur bien-être. Bien qu'il existe de nombreux problèmes liés au bien-être ayant une incidence sur le bien-être des gens dans le monde, le Fonds examine principalement comment un projet peut créer une influence d'abord au Canada, puis à l'étranger. Les demandes les plus compétitives seront fortement soutenues par des [Plateformes](#) et des [Partenaires de l'auditoire](#) qui s'engagent à atteindre un succès mesuré et disposent de ressources suffisantes pour obtenir une expertise en marketing afin de créer et d'exécuter un [Plan complet de développement de l'auditoire](#) au Canada.

4. L'équipe de projet

- Le Fonds TELUS accordera la priorité aux demandes des sociétés de production canadiennes qui ont des antécédents de succès avec un contenu comparable, qui démontrent une compréhension approfondie de la question liée au bien-être et sont passionnées par l'idée d'atteindre et d'exercer une influence positive sur l'auditoire. Les demandes les plus compétitives incluront des conteurs qui s'engagent à refléter la diversité du Canada à un auditoire plus vaste.

QUESTIONS ?

Les réponses aux questions fréquemment posées sont disponibles [sur le site Web de Fonds TELUS](#). Vous pouvez également nous contacter à info@fondstelus.ca.

Les présentes lignes directrices du programme 2022-2023 s'appliquent aux demandes de financement qui seront reçues après le 1er septembre 2022. Le Fonds TELUS a la latitude d'administrer ses programmes et d'appliquer ces lignes directrices. Pour toutes les questions d'interprétation de ces lignes directrices, l'interprétation du Fonds TELUS prévaudra. Ces lignes directrices peuvent être modifiées sans préavis et toutes les décisions du conseil d'administration sont définitives.

[ANNEXE A : FINANCEMENT EN DÉVELOPPEMENT](#)

[ANNEXE B : FINANCEMENT EN PRODUCTION](#)

[ANNEXE C : FINANCEMENT EN DÉCOUVRABILITÉ](#)

[ANNEXE D : DÉFINITIONS](#)

ANNEXE A : FINANCEMENT EN DÉVELOPPEMENT

Si la conception de l'histoire d'une émission de télévision, d'un long-métrage ou d'une série Web est passée à l'étape du traitement, déposez une demande pour le financement en développement pour vous aider à :

- Mobiliser une expertise en marketing afin de créer le [Plan complet de développement de l'auditoire](#) ;
- Entreprendre des recherches sur les [Plateformes](#) potentielles, les [Organisations spécialisées](#) et les [Partenaires de l'auditoire](#), préparer le matériel de présentation et assister à des événements pour présenter votre projet ;
- Avancer le matériel créatif ;
- Mobiliser l'équipe de projet, les experts en la matière et les sources financières ;
- Capturer des séquences importantes au moment propice de conception de l'histoire ;
- Créer une bande-démo (*sizzle reel*), une bande-annonce ou un épisode pilote professionnels
- Préparer les documents de mise en œuvre du projet (p. ex. : budget de production détaillé, plan de financement, échéancier, mouvement de trésorerie).

Montant maximum

Le montant maximum de financement en développement du Fonds TELUS est de 75 000 \$ ou 75 % d'un budget en développement, selon le moindre des deux. Au cours de l'étape en développement, le Fonds vous mettra en relation avec le financement et les outils nécessaires pour déposer une demande compétitive pour [le financement en production](#).

Vous ne savez pas quel montant de financement en développement demander au Fonds TELUS ? Voici quelques informations sur les projets déjà financés. En règle générale, 5 demandes par an sont sélectionnées pour recevoir un financement en développement. Le financement moyen par projet à ce jour est de 34 000 \$ ou 64 % du budget en développement. Huit des 40 projets sélectionnés à ce jour ont reçu plus de 50 000 \$. Une trentaine de projets exceptionnels ont reçu un financement supérieur à 49 % du budget en développement.

Le financement du Fonds TELUS prend la forme d'une avance récupérable de nature semblable à un prêt à risque non garanti ne portant pas intérêt. Le financement n'est remboursable que si le projet passe à l'étape suivante ou si les droits du projet sont transférés, vendus ou exploités de quelque manière que ce soit.

Comment déposer :

Il y a 3 étapes pour déposer une demande de financement en développement :

1. Vérifier l'admissibilité
 - Commencez par confirmer que vous êtes [Requérant admissible](#) travaillant sur un [Projet admissible](#) ;
 - Assurez-vous que vous avez obtenu le minimum de soutien requis des [Organisations spécialisées](#).
2. Vérifier la conformité
 - Répondez aux questions de cet [outil d'évaluation](#) pour vous aider à déterminer si votre projet est en conformité avec le financement en développement du Fonds TELUS. Les questions

de cet outil sont basées sur ces [4 critères d'évaluation](#) utilisés par le conseil d'administration pour rendre les décisions de financement.

- Utilisez ces [ressources pour l'auditoire](#) pour vous aider à améliorer la compétitivité de votre demande.
- 3. Déposer une demande
 - Il y a deux dates limites de dépôts pour déposer des demandes de financement en développement :
 - **26 septembre 2022** pour des décisions rendues à la fin novembre
 - **24 avril 2023** pour des décisions rendues à la fin juin
 - Quatre semaines avant la date limite de dépôt, l'[outil d'évaluation](#) pour financement en développement deviendra un portail pour recevoir les demandes. Après avoir répondu aux questions de l'[outil d'évaluation](#), vous serez invité à téléverser les [documents de cette liste de vérification](#).

En dehors de la période de dépôt, le Fonds TELUS, à sa discrétion, pourrait inviter des demandes de financement en développement de requérants qui ont des projets qui correspondent exceptionnellement bien aux critères d'évaluation et sont prêts à procéder. Le projet doit déjà avoir obtenu une lettre d'entente d'une plateforme. Pour plus d'informations concernant la demande d'invitation à déposer, envoyez un courriel à info@fondstelus.ca. Les requérants invités recevront généralement une décision de financement dans les 6 semaines suivant la réception d'une demande complète. Les requérants qui ne reçoivent pas d'invitation ont toujours la possibilité de déposer à la prochaine date limite.

Liste de vérification des documents

Dans le [formulaire de demande de financement en développement](#), il vous sera demandé de fournir les éléments suivants :

- Un synopsis de votre projet ;
- Une description de la recherche sous-jacente qui soutient le problème lié au bien-être auquel votre projet s'attaque, pourquoi c'est important, qui est affecté, et comment la visualisation et l'engagement du projet ont le potentiel de changer les résultantes ;
- Une vidéo de présentation (*pitch*) (facultative) ;
 - **Conseil** : Les demandes les plus compétitives comprennent une vidéo de présentation de moins de 3 minutes qui donne une idée du sujet, de l'équipe et des éléments clés du projet.
- Les versions les plus récentes du matériel créatif de la [Programmation](#) et la [Non-programmation](#) ;
- Un [Plan préliminaire de développement de l'auditoire](#) ;
 - **Conseil** : Les demandes les plus compétitives prévoient d'engager une expertise en marketing. Une recherche approfondie au cours de l'étape en développement vous aidera à définir les auditoires cibles, les plateformes et les tactiques que vous utiliserez pour atteindre les auditoires, et révélera les points de données que vous utiliserez pour suivre et mesurer le succès. Les résultats vous aideront à déterminer le Contenu complémentaire, le budget, le personnel et les ressources dont vous aurez besoin pour favoriser la réussite du projet.
- Au moins un [formulaire de soutien d'une organisation spécialisée](#) ;
 - **Conseil** : Les demandes les plus compétitives comprennent le soutien d'une organisation spécialisée reconnue à l'échelle nationale qui offre des services à travers le Canada sur

le sujet ou détiennent une combinaison d'organisations spécialisées qui démontrent une compréhension approfondie et une perspective nationale dans le domaine.

- Une lettre d'engagement d'une [Plateforme](#) admissible (facultative) ;
 - **Conseil** : Les demandes les plus compétitives comprendront le soutien d'une plateforme qui a une expérience démontrée dans la conservation d'un grand volume de programmations originales, la supervision de la production et la livraison de contenu de haute qualité, la planification et l'exécution d'un Plan de développement de l'auditoire et la transmission de données rendant compte du succès mesuré.
- [Formulaires de soutien des partenaires de l'auditoire](#) (facultatifs) ;
 - **Conseil** : Si la plateforme de votre projet n'a pas d'antécédents, l'obtention d'un soutien provenant des partenaires de l'auditoire peut accroître la compétitivité de votre demande.
- La propriété de la société de production et de courtes biographies des personnes occupant des postes clés dans l'équipe du projet (p. ex. : producteur.trice, réalisateur.trice, scénariste, principaux interprètes) ainsi que l'identification de leur citoyenneté, de leur identité de genre, de leur appartenance à l'un des peuples autochtones du Canada (Premières Nations, Métis, Inuits), et s'ils appartiennent à une communauté racisée sous-représentée ;
 - **Conseil** : Les demandes les plus compétitives comprennent un contenu authentique et inclusif de conteurs déterminés à représenter la diversité du Canada à un auditoire plus large.
- Documents de la mise en œuvre du projet (p. ex. : budget de développement, structure de financement, calendrier) ;
- Ententes avec des sources financières confirmées (p. ex. : lettres d'entente, contrats).

Si votre demande est sélectionnée pour recevoir un financement, vous recevrez une lettre d'intérêt. Le financement en développement de votre projet sera réservé pendant 90 jours durant lesquels il vous sera demandé de respecter certaines conditions de financement, telles que :

- Obtenir une lettre de soutien d'une organisation spécialisée confirmant qu'elle a examiné et partagé ses commentaires sur le matériel créatif ;
- Obtenir les ententes avec toutes les sources de financement ;
- Allouer des montants minimums dans le budget du projet pour des dépenses spécifiques (p. ex. : l'engagement d'une expertise en marketing pour créer le Plan complet de développement de l'auditoire) ;
- Fournir toute la documentation sur les droits sous-jacents confirmant que vous possédez ou contrôlez tous les droits nécessaires pour produire le projet et pour le distribuer et l'exploiter dans le monde entier de toutes les manières que ce soit, langues et supports de communication à perpétuité ;
- Fournir tous les documents de mise en œuvre du projet (p. ex. : les ententes avec le personnel clé).

Après 90 jours, si vous n'avez pas encore conclu d'entente de financement avec le Fonds TELUS, les fonds alloués seront libérés pour être réaffectés à d'autres requérants retenus. Au cours de la vérification diligente, le Fonds TELUS peut, à sa seule discrétion, réduire le niveau de son financement, modifier la répartition du financement entre les diverses composantes du projet ou refuser toute autre participation.

L'annexe D comprend les [définitions](#) des termes en majuscules.

ANNEXE B : FINANCEMENT EN PRODUCTION

Si votre projet est prêt pour la production, déposez une demande de financement en production afin de créer le contenu et exécuter le Plan de développement de l'auditoire.

Pour augmenter les chances de succès, nous vous encourageons fortement à solliciter d'abord un [financement en développement](#) pour vous aider à créer le Plan de développement de l'auditoire, à créer du matériel de présentation professionnel et à accroître le soutien de vos partenaires clés pour votre projet.

Montant maximum

Il n'y a pas de montant maximum par projet, mais le financement en production ne dépassera pas 75 % du budget en production. Au cours de l'étape en production, le Fonds vous mettra en relation avec le financement et les outils nécessaires pour atteindre l'auditoire visé, interagir avec cet auditoire et contribuer à faire une différence sur son bien-être.

Vous ne savez pas quel montant de financement en production demander au Fonds TELUS ? Voici quelques informations sur les projets déjà financés. En règle générale, 10 demandes par an sont sélectionnées afin de recevoir un financement en production. Le financement moyen par projet à ce jour est de 246 000 \$ ou 33 % du budget en production. Quarante des 100 projets sélectionnés à ce jour ont reçu plus de 250 000 \$ et 2 ont reçu plus de 500 000 \$. Dix-huit projets exceptionnels ont reçu un financement supérieur à 49 % du budget en production.

Le financement du Fonds TELUS prend la forme d'une avance récupérable de nature semblable à un prêt à risque non garanti ne portant pas intérêt. Le Fonds n'acquiert aucun droit, propriété ou participation aux bénéfices dans le projet. La plupart des programmes de crédits d'impôt provincial et fédéral ont déterminé que le financement du Fonds s'apparente à une subvention ou à une contribution qui réduit le crédit d'impôt admissible. Le financement est remboursable à partir des revenus, le cas échéant.

Comment déposer :

Il y a 3 étapes pour déposer une demande de financement en production :

1. Vérifier l'admissibilité
 - Commencez par confirmer que vous êtes un [Requérant admissible](#) travaillant sur un [Projet admissible](#) ;
 - Assurez-vous que vous avez obtenu le minimum de soutien requis des [Organisations spécialisées](#) et des [Plateformes](#) pour votre projet.
2. Vérifier la conformité
 - Répondez aux questions de cet [outil d'évaluation](#) pour vous aider à déterminer si votre projet est en conformité avec le financement en production du Fonds TELUS. Les questions de cet outil sont basées sur ces [4 critères d'évaluation](#) utilisés par le conseil d'administration pour rendre les décisions de financement.
 - Utilisez ces [ressources pour l'auditoire](#) pour vous aider à améliorer la compétitivité de votre demande.
3. Déposer une demande
 - Il y a deux dates limites de dépôts pour déposer des demandes de financement en production :

- **26 septembre 2022** pour des décisions rendues à la fin novembre
- **24 avril 2023** pour des décisions rendues à la fin juin
- Quatre semaines avant la date limite de dépôt, l'[outil d'évaluation](#) pour financement en production deviendra un portail pour recevoir les demandes. Après avoir répondu aux questions de l'[outil d'évaluation](#), vous serez invité à téléverser les [documents de cette liste de vérification](#).

En dehors de la période de dépôt le Fonds TELUS, à sa discrétion, pourrait inviter des demandes de financement en production de requérants qui ont des projets qui correspondent exceptionnellement bien aux critères d'évaluation et sont prêts à procéder. Le projet doit également demander moins de 50 % du financement total du projet. Pour plus d'informations concernant la demande d'invitation à déposer, envoyez un courriel à info@fondstelus.ca. Les requérants invités recevront généralement une décision de financement dans les 12 semaines suivant la réception d'une demande complète. Les requérants qui ne reçoivent pas d'invitation ont toujours la possibilité de déposer à la prochaine date limite.

Liste de vérification des documents

Dans le [formulaire de demande de financement en production](#), il vous sera demandé d'insérer les éléments suivants :

- Un synopsis de votre projet ;
- Une description de la recherche sous-jacente qui soutient le problème lié au bien-être auquel votre projet s'attaque, pourquoi c'est important, qui est affecté, et comment la visualisation et l'engagement du projet ont le potentiel de changer les résultantes ;
- Une bande-vidéo (*sizzle reel*), une bande-annonce ou un épisode pilote professionnel qui met en valeur le talent, le scénario et le potentiel du projet d'atteindre et d'exercer une influence positive sur l'auditoire cible ;
 - **Conseil** : Si ce contenu n'est pas encore produit, déposez une demande de [financement en développement](#).
- Les versions les plus récentes du matériel créatif pour la [Programmation](#) et la [Non-programmation](#) ;
- Le [Plan complet de développement de l'auditoire](#) préparé par une expertise en marketing qui a fait ses preuves avec un contenu comparable ;
 - **Conseil** : Si le plan complet n'est pas encore disponible, déposez une demande de [financement en développement](#) pour vous aider à mobiliser une expertise en marketing afin de créer le plan.
- Au moins un [formulaire de soutien d'une organisation spécialisée](#) ;
 - **Conseil** : Les demandes les plus compétitives comprennent le soutien d'une organisation spécialisée reconnue à l'échelle nationale qui offre des services à travers le Canada sur le sujet ou détiennent une combinaison d'organisations spécialisées qui démontrent une compréhension approfondie et une perspective nationale dans le domaine.
- Au moins un [formulaire de soutien d'une plateforme](#) ;
 - **Conseil** : Les demandes les plus compétitives comprendront le soutien d'une plateforme qui a une expérience démontrée dans la conservation d'un grand volume de programmations originales, la supervision de la production et la livraison de contenu de

haute qualité, la planification et l'exécution d'un Plan de développement de l'auditoire et la transmission de données rendant compte du succès mesuré.

- [Formulaire de soutien des partenaires de l'auditoire](#) (facultatifs) ;
 - **Conseil** : Si la plateforme de votre projet n'a pas d'antécédents, l'obtention du soutien de partenaires de l'auditoire peut accroître la compétitivité de votre demande.
- La propriété de la société de production et de courtes biographies des personnes occupant des postes clés dans l'équipe du projet (p. ex. : producteur.trice, réalisateur.trice, scénariste, principaux interprètes) ainsi que l'identification de leur citoyenneté, de leur identité de genre, de leur appartenance à l'un des peuples autochtones du Canada (Premières Nations, Métis, Inuits), et s'ils appartiennent à une communauté racisée sous-représentée ;
 - **Conseil** : Les demandes les plus compétitives comprennent un contenu authentique et inclusif de conteurs déterminés à représenter la diversité du Canada à un auditoire plus large.
- Documents de la mise en œuvre du projet (p. ex. : budget en production, structure de financement, calendrier) ;
- Ententes avec des sources financières confirmées (p. ex. : lettres d'entente, contrats).

Si votre demande est sélectionnée pour recevoir un financement, vous recevrez une lettre d'intérêt. Le financement en production de votre projet sera réservé pendant 90 jours pendant lesquels il vous sera demandé de respecter certaines conditions de financement, telles que :

- Obtenir une lettre d'une organisation spécialisée confirmant qu'elle a examiné et partagé des commentaires sur le matériel créatif ;
- Obtenir les ententes avec toutes les sources de financement ;
- Allouer des montants minimums dans le budget du projet pour des dépenses spécifiques (p. ex. : l'engagement d'une expertise marketing pour exécuter le Plan complet de développement de l'auditoire, le sous-titrage et la vidéodescription, les outils de collecte de données de l'auditoire) ;
- Obtenir une entente de licence de la Plateforme qui s'engage à rendre la Programmation accessible aux Canadiens et à fournir des données sur le succès mesuré de la Programmation ;
- Fournir toute la documentation sur les droits sous-jacents confirmant que vous possédez ou contrôlez tous les droits nécessaires pour produire le projet et pour le distribuer et l'exploiter dans le monde entier de toutes les manières que ce soit, langues et supports de communication à perpétuité ;
- Fournir tous les documents de mise en œuvre du projet (p. ex. : mouvement de trésorerie, financement intérimaire, personnel clé et ententes de distribution).

Après 90 jours, si vous n'avez pas encore conclu d'entente de financement avec le Fonds TELUS, les fonds alloués seront libérés pour être réaffectés à d'autres requérants retenus. Au cours de la vérification diligente, le Fonds TELUS peut, à sa seule discrétion, réduire le niveau de son financement, modifier la répartition du financement entre les diverses composantes du projet ou refuser toute autre participation.

L'annexe D comprend les [définitions](#) des termes en majuscules.

ANNEXE C : FINANCEMENT EN DÉCOUVRABILITÉ

Si votre émission de télévision, votre long-métrage ou votre série Web a déjà été inauguré sur le marché, déposez une demande de financement en découvrabilité pour que vous puissiez continuer à favoriser le succès et prolonger la durée de vie de votre projet, par exemple en :

- Créant de nouveaux contenus complémentaires et une Non-programmation pour approfondir l'expérience de l'auditoire et continuer d'exercer une influence sur son bien-être ;
- Sécurisant les partenaires clés et les talents ;
- Mobilisant une expertise en marketing pour créer et exécuter un nouveau Plan complet de développement de l'auditoire pour le Canada ou les territoires internationaux dans lesquels la Programmation sera présentée en primeur ;
- Entreprenant des recherches sur les opportunités d'exploitation mondiales, préparer du matériel, assister à des événements pour présenter votre projet ;
- Acquérant les droits nécessaires pour exploiter la Programmation à plus long terme au Canada et à l'étranger ;
- S'abonnant aux outils de collecte de données et maintenir le site Web du projet et les réseaux sociaux.

Si vous recherchez un financement pour créer de nouveaux épisodes pour la Programmation (par exemple, pour le renouvellement de la série), déposez une demande de [financement en production](#).

Montant maximum

Il n'y a pas de montant maximum en dollars par projet, mais le financement ne dépassera pas 75 % du budget en découvrabilité. Le Fonds TELUS vous mettra en contact avec le financement et les outils nécessaires pour actualiser le contenu, accroître les auditoires dans le monde entier et augmenter positivement les résultats liés au bien-être des gens dans le monde.

Vous ne savez pas quel montant de financement en découvrabilité demander au Fonds TELUS ? Voici quelques informations sur les projets déjà financés. Le financement moyen par projet à ce jour est de 50 000 \$ avec quelques projets exceptionnels recevant plus de 100 000 \$.

Le financement du Fonds TELUS prend la forme d'une avance récupérable de nature semblable à un prêt à risque non garanti ne portant pas intérêt. Le Fonds n'acquiert aucun droit, propriété ou participation aux bénéfices dans le projet. La plupart des programmes de crédits d'impôt provincial et fédéral ont déterminé que le financement du Fonds s'apparente à une subvention ou à une contribution qui réduit le crédit d'impôt admissible. Le financement est remboursable à partir des revenus, le cas échéant.

Comment déposer :

Il y a 3 étapes pour déposer une demande pour le financement en découvrabilité :

1. Vérifier l'admissibilité

- Commencez par confirmer que vous êtes un [Requérant admissible](#) travaillant sur un [Projet admissible](#) ;

- Confirmer que la Programmation existante, le Contenu complémentaire et la Non-programmation (le cas échéant) continueront d'être accessibles aux Canadiens au cours de l'étape en découvrabilité.
- 2. Vérifier la conformité
 - Répondez aux questions de cet [outil d'évaluation](#) pour vous aider à déterminer si votre projet est en conformité avec le financement en découvrabilité du Fonds TELUS. Les questions de cet outil sont basées sur ces [4 critères d'évaluation](#) utilisés par le conseil d'administration pour rendre les décisions de financement.
 - Utilisez ces [ressources pour l'auditoire](#) pour vous aider à améliorer la compétitivité de votre demande.
- 3. Déposer une demande
 - Il y a deux dates limites de dépôts pour déposer des demandes de financement en découvrabilité :
 - **26 septembre 2022** pour des décisions rendues à la fin novembre
 - **24 avril 2023** pour des décisions rendues à la fin juin
 - Quatre semaines avant la date limite de dépôt, l'[outil d'évaluation](#) pour financement en découvrabilité deviendra un portail pour recevoir les demandes. Après avoir répondu aux questions de l'[outil d'évaluation](#), vous serez invité à téléverser les [documents de cette liste de vérification](#).

En dehors de la période de dépôt le Fonds TELUS, à sa discrétion, pourrait inviter des demandes de financement en découvrabilité de requérants qui ont des projets qui correspondent exceptionnellement bien aux critères d'évaluation et sont prêts à procéder. Aussi, la Programmation existante aura déjà atteint un taux de visionnements de plus de 20 000 visionnements complétés au Canada (en moyenne par épisode) ou aura obtenu des engagements de lancement à l'étranger. Pour plus d'informations concernant la demande d'invitation à déposer, envoyez un courriel à info@fondstelus.ca. Les requérants invités recevront généralement une décision de financement dans les 6 semaines suivant la réception d'une demande complète. Les requérants qui ne reçoivent pas d'invitation ont toujours la possibilité de déposer à la prochaine date limite.

Liste de vérification des documents

Dans le [formulaire de demande de financement en découvrabilité](#), il vous sera demandé de déposer les éléments suivants :

- Un synopsis de votre projet ;
- Une description de la recherche sous-jacente qui soutient le problème lié au bien-être auquel votre projet s'attaque, pourquoi c'est important, qui est affecté, et comment la visualisation et l'engagement du projet ont le potentiel de changer les résultantes ;
- Versions numériques de la [Programmation](#) existante, du [Contenu complémentaire](#) et de la [Non-programmation](#) ;
- Une description du Plan de développement de l'auditoire exécuté à ce jour, les mesures du succès de votre projet, les outils de collecte de données en place, le succès déjà atteint et les leçons apprises ;
- Le plan proposé pour l'étape en découvrabilité, y compris vos objectifs généraux, les territoires, les actions que vous prévoyez entreprendre, la description de tout nouveau contenu complémentaire ou pour la Non-programmation qui sera créé, les mesures du succès ainsi que les cibles à atteindre ;

- Au moins un [formulaire de soutien d'une organisation spécialisée](#) ;
 - **Conseil** : Les demandes les plus compétitives comprennent le soutien d'une organisation spécialisée reconnue qui offre des services dans les territoires ciblés au cours de l'étape de découvrabilité sur le sujet et qui démontre une compréhension approfondie et une perspective nationale dans le domaine.
- Confirmation que la Programmation existante restera accessible aux Canadiens pendant l'étape en découvrabilité sur une [Plateforme](#) admissible ;
 - **Conseil** : Les demandes les plus compétitives incluent à la fois un contrat de licence et un soutien écrit pour l'étape en découvrabilité d'une plateforme. Si une entente de licence antérieure d'une plateforme admissible est maintenant expirée, vous pouvez proposer une plateforme de distribution en ligne alternative pour examen.
- Lettre d'entente avec des acheteurs internationaux engagés à inaugurer la Programmation (facultative)
 - **Conseil** : Si votre plan de projet comprend l'exécution d'un Plan de développement de l'auditoire sur le territoire international, assurez-vous de démontrer le soutien notable d'une expertise marketing locale, d'experts en la matière et de plateformes pour le projet sur ce territoire.
- [Formulaires de soutien des partenaires de l'auditoire](#) (facultatifs)
 - **Conseil** : Si vous ne parvenez pas à démontrer le soutien important d'une plateforme pour l'étape de découvrabilité, l'obtention d'un soutien des partenaires de l'auditoire dans les territoires que vous ciblez peut augmenter la compétitivité de votre demande.
- La propriété de la société de production et de courtes biographies des personnes occupant des postes clés dans l'équipe du projet (p. ex. : producteur.trice, réalisateur.trice, scénariste, principaux interprètes) ainsi que l'identification de leur citoyenneté, de leur identité de genre, de leur appartenance à l'un des peuples autochtones du Canada (Premières Nations, Métis, Inuits), et s'ils appartiennent à une communauté racisée sous-représentée ;
 - **Conseil** : Les demandes les plus compétitives comprennent un contenu authentique et inclusif de conteurs déterminés à représenter la diversité du Canada à un auditoire plus large.
- Documents de la mise en œuvre du projet (p. ex. : budget en découvrabilité, structure de financement, calendrier) ;
- Ententes avec des sources financières confirmées pour l'étape en découvrabilité (p. ex. : lettres d'entente, contrats).

Si votre soumission est sélectionnée pour recevoir un financement, vous recevrez une lettre d'intérêt. Le financement en découvrabilité de votre projet sera réservé pendant 90 jours pendant lesquels il vous sera demandé de respecter certaines conditions de financement, telles que :

- Obtenir des ententes avec toutes les sources de financement ;
- Allouer des montants minimums dans le budget du projet pour des dépenses spécifiques (p. ex. : l'engagement d'une expertise en marketing pour exécuter le Plan complet de développement de l'auditoire sur le territoire, le sous-titrage et la vidéodescription, les outils de collecte de données de l'auditoire) ;

- Fournir une entente de licence de la Plateforme confirmant que la Programmation sera accessible aux Canadiens et fournira les données sur le succès mesuré de la Programmation ;
- Fournir toute la documentation sur les droits sous-jacents confirmant que vous possédez ou contrôlez tous les droits nécessaires pour produire le projet et pour le distribuer et l'exploiter dans le monde entier de toutes les manières que ce soit, langues et supports de communication à perpétuité ;
- Fournir tous les documents de mise en œuvre du projet (p. ex. : mouvement de trésorerie, financement intérimaire, personnel clé et ententes de distribution).

Après 90 jours, si vous n'avez pas encore conclu d'entente de financement avec le Fonds TELUS, les fonds alloués seront libérés pour être réaffectés à d'autres requérants retenus. Au cours de la vérification diligente, le Fonds TELUS peut, à sa seule discrétion, réduire le niveau de son financement, modifier la répartition du financement entre les diverses composantes du projet ou refuser toute autre participation.

L'annexe D comprend les [définitions](#) des termes en majuscules.

ANNEXE D : DÉFINITIONS

1. Requéranants admissibles

Les requérants admissibles sont des sociétés qui :

- sont expérimentées dans le domaine de la production professionnelle de contenus médias comparables,
- ont leur siège social au Canada,
- sont imposables à but lucratif (au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada),
- sont contrôlées par des Canadiens (articles 26 à 28 de la Loi sur Investissement Canada), et
- détiennent tous les droits nécessaires pour créer et exploiter le contenu dans le monde entier sur toutes les plateformes et tous les appareils pour un minimum de 24 mois.

2. Projets admissibles

Les projets admissibles doivent inclure deux composantes essentielles : de la Programmation et du Contenu complémentaire. En de rares occasions, le projet admissible peut également inclure de la Non-programmation.

Programmation

La Programmation est la pierre angulaire d'un projet admissible. Ce contenu audiovisuel est destiné à être visionné du début à la fin sans interaction de l'utilisateur (par exemple, les émissions télévisées, les longs métrages, les documentaires, les séries Web). La Programmation peut être de la comédie, du drame, de la variété, de la télé-réalité ou toute autre [catégorie d'émissions du CRTC](#), à l'exception des nouvelles, des reportages et actualités et des sports.

La Programmation doit être autorisée à être transmise par une plateforme admissible et accessible aux Canadiens dans les 24 mois suivant sa diffusion. La Programmation doit, soit obtenir au moins 6 points sur le système de pointage du [BCPAC](#), soit être certifiée par [Téléfilm Canada](#) en tant que coproduction internationale officielle, soit être certifiée par le [CRTC](#) en tant que contenu canadien ou coentreprise internationale.

Contenu complémentaire

Le contenu complémentaire fait référence aux éléments de promotion qui complètent la Programmation et aident à développer et à accroître les auditoires au cours de la campagne de lancement. Ces ressources de promotion comprennent généralement un site Web de base, des canaux de médias sociaux, des documents de presse, des bandes-annonces, des vidéos provenant des coulisses, des visuels graphiques, des messages publiés, des bannières, des panneaux d'affichage et des images.

Le contenu complémentaire peut également inclure d'autres ressources pour aider à éduquer l'auditoire, à éclairer ses choix et à stimuler un changement positif. Par exemple, des outils pédagogiques et d'apprentissage de base, des jeux simples, des guides destinés à la projection et la discussion, des webisodes, des balados, des blogues, des livres électroniques, des infolettres

et des magazines électroniques. Ces ressources supplémentaires doivent être soutenues par une organisation spécialisée ou une recherche sous-jacente sur le sujet et être facilement accessibles aux spectateurs de la Programmation.

Non-programmation

La Non-programmation est un contenu numérique sophistiqué qui nécessite une interaction significative de l'utilisateur pour faire avancer le scénario (par exemple, des sites Web et des jeux complexes, des expériences de réalité virtuelle et des applications). La recherche sous-jacente sur le sujet peut soutenir la création d'une Non-programmation pour approfondir l'expérience de l'auditoire et augmenter la capacité d'influencer positivement son bien-être. La Non-programmation doit être liée à la Programmation de manière à ce que l'expérience de l'auditoire soit cohérente.

Le Fonds TELUS dispose d'un maximum annuel de 500 000 \$ à allouer pour la production d'une Non-programmation pour tous les projets financés. Le financement, le budget et les coûts de la Non-programmation doivent être alloués, suivis et consignés séparément des autres composantes du projet. La Non-programmation doit inclure des Canadiens dans des postes clés et au moins 75 % du budget doit être dépensé au Canada.

3. Organisations spécialisées

Les organisations spécialisées sont des partenaires clés qui aident à garantir que le projet sera exempt de parti pris éditorial et se base sur des recherches vérifiées, que l'auditoire soit influencé et inspiré de manière à bénéficier d'une incidence positive sur sa santé et son bien-être, évitant de causer des effets négatifs involontaires.

Une organisation experte :

- est une organisation à but non lucratif,
- qui fournit des services aux Canadiens dans le domaine lié au bien-être abordé dans votre projet,
- qui fournit des services dans la ou les langues de votre projet, et
- n'est pas liée ou affiliée au requérant admissible.

Ce [formulaire de soutien aux organisations spécialisées](#) est utilisé pour démontrer leur soutien au projet. Le formulaire doit être rempli par un professionnel engagé par l'organisation spécialisée qui possède des qualifications incontestables et une expertise dans la prestation de services sur le sujet du projet.

Le financement en développement et en production sera conditionnel à ce que le producteur obtienne des commentaires provenant de l'organisation spécialisée sur le matériel créatif.

4. Plateformes

Les plateformes sont des partenaires clés pour rendre la Programmation accessible aux Canadiens, développer des auditoires et favoriser un succès mesuré. Ce [formulaire de soutien d'une plateforme](#) est utilisé pour démontrer leur soutien au projet.

Les plateformes admissibles comprennent :

- un [canal de télévision autorisé par le CRTC](#) (p. ex. : conventionnelle, spécialisée, payante, VSD) ;

- un [service de programmation non canadien reconnu par le CRTC](#) et autorisé au Canada.

Le Fonds TELUS déterminera l'admissibilité des autres plateformes au cas par cas. La plateforme doit démontrer dans le formulaire de soutien de la plateforme dûment rempli d'un historique d'atteinte des 20 000 visionnements canadiens à jour avec un taux d'achèvement substantiel (en moyenne par épisode) avec une Programmation originale comparable. D'autres plateformes peuvent inclure par exemple :

- Les [services en ligne acceptés par le BCPAC](#) ;
- Les réseaux sociaux et les chaînes YouTube ;
- Une [société de distribution en salle reconnue par Téléfilm](#) Canada qui s'engage à rendre la Programmation accessible aux Canadiens dans au moins 5 salles.

Les distributeurs et agents de vente qui s'engagent à vendre la Programmation en votre nom ne répondent pas à la définition d'une Plateforme admissible.

Le financement en production sera conditionnel à la conclusion d'une entente de licence par le producteur avec la plateforme dans lequel la plateforme s'engage à rendre la Programmation accessible aux Canadiens dans les 24 mois suivant sa livraison avec sous-titrage et vidéodescription (dans la mesure du possible), et qui fournit des données sur le succès mesuré de la Programmation.

5. Partenaires de l'auditoire

Les partenaires de l'auditoire ont une portée en ligne au Canada d'au moins 20 000 abonnés, adeptes ou admirateurs (par exemple, des influenceurs des médias sociaux, des commanditaires, des experts et des célébrités).

Le [formulaire de soutien des partenaires de l'auditoire](#) est utilisé pour démontrer leur soutien et confirmer leur engagement à vous aider à développer des auditoires pour le projet. Les organisations spécialisées et les plateformes disposent de leurs propres formulaires de soutien. Il n'est pas nécessaire qu'ils remplissent également le formulaire de soutien des partenaires de l'auditoire.